

# LISTE DES ARTICLES PERMIS ET INTERDITS DANS LES BAGAGES ET LES BAGAGES VÉRIFIÉS

<b>OBJETS TRANCHANTS</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Callus Remover	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Coupe-ongles	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Métal à ongles Filer	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Pince à épiler	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Point de tricot	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Recourbe-cils	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Scalpels, lames de scalpel et / ou couteaux de bricolage	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Couteaux de toutes sortes (y compris les ustensiles en plastique)	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Ouvre-boîte	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Coupe cigare	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Rasoirs de toute taille	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Hache	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Parapluies de toute taille	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Ciseaux de tout type ou taille (ceci inclut le plastique et la pointe ronde)	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Épées et / ou Machette	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Un tire-bouchon	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Axes de glace	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**REMARQUE:**

*Tout objet tranchant dans vos bagages enregistrés doit être placé dans un sac et / ou emballé fermement, pour éviter de blesser les répartiteurs de bagages et les inspecteurs de sécurité.*

<b>LIQUIDES, AÉROSOLS ET GELS (L.A.G)</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Huiles	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Eau	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
De l'alcool	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Ragoûts	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Soupe	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Des sirops	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Confitures	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Pâtes	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Salsa	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Dentifrice de tout genre	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Parfum et eau de Cologne de toute	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Crème à raser ou gel à raser	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Gel ou déodorant liquide	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Rouge à lèvres liquide et / ou baume à lèvres	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Gel pour les cheveux	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Shampooing et revitalisant (cela inclut également les animaux)	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Savon liquide	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Nettoyant pour les yeux	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Démaquillant liquide ou pâteux	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Nettoyants et nettoyants pour peintures et métaux	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**REMARQUE:**

1. . Seules les boissons alcoolisées contenant plus d'un litre d'alcool peuvent être transportées dans les bagages enregistrés. Chaque boisson alcoolisée doit contenir 24% mais moins de 70% d'alcool ne dépassant pas 5 litres par passager.
2. Les articles L.A.G pour votre usage personnel sont autorisés dans vos bagages à main lorsque vous remplissez ces conditions:
  - a. Doit être entreposé dans un contenant d'une capacité n'excédant pas 100 mL. Tout contenant de plus de 100 ml ne sera pas accepté, même si le contenant est partiellement rempli.
  - b. Les conteneurs contenant des articles L.A.G doivent être stockés dans un sac à fermeture à glissière transparent d'une capacité maximale de 1 litre. Le sac à fermeture éclair doit être sécurisé, un sac par passager et le sac à

*fermeture éclair doit être sorti de votre bagage à main avant de passer l'inspection au point de contrôle.*

- c. Les préparations pour nourrissons, le lait maternel et / ou la lotion pour bébé ne sont autorisés qu'aux passagers voyageant avec leur bébé. Ces articles seront filtrés et ne peuvent pas dépasser 100 ml par conteneur.*
- d. Les médicaments sont autorisés sans ordonnance d'un médecin, ces articles seront examinés au point de contrôle*

<b>HANDICAP ET MÉDICAMENTS</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Dispositifs pour prendre des notes comme le braille, les tableaux noirs et / ou les dispositifs d'agrandissement	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Les équipements liés au diabète (une fois qu'ils ont été inspectés pour s'assurer qu'ils ne dissimulent pas les articles interdits), y compris: l'insuline et les produits installés avec de l'insuline; cela comprend les bouteilles ou les boîtes de flacons individuels, injecteurs, auto-injecteurs, appareils de perfusion et seringues préremplies, et un nombre illimité de seringues inutilisées, lorsqu'elles sont accompagnées d'insuline, de bistouris, de glucomètres, d'intrants pour la mesure du glucose dans le sang, les pompes à insuline et l'apport aux pompes à insuline, l'insuline sous quelque forme que ce soit ou le distributeur doit être correctement étiqueté.	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Pilules de pulvérisation de nitroglycérine à usage médical. Ce médicament doit être clairement étiqueté pour le processus d'inspection.	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Outils ou équipements pour prothèses, notamment forets, clés hexagonales, outils pour poser ou enlever des prothèses.	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Crosses de hockey	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Battes de baseball / softball	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Clubs de golf	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Battes de cricket	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Bâtons de lacrosse	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Bâtons de ski	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Cannes à pêche	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Bâtons de marche	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Indicateurs de billard	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Armes d'art martial	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Arcs, arbalètes et flèches	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

<b>ARMES À FEU ET PLUS</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Pistolet à air comprimé	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Carbines d'air comprimé	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Armes à feu et composants	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Honda et catapultes	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Javelins	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Pistolet de détresse	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Pistolet-jouet de toute sorte	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Signal Gun	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Pistolets paralysants électrochocs	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Revolvers de fusil de chasse	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Carabines et fusils de chasse	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Pistolet à feu	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Répliques réalistes d'armes à feu	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Harpon de lancer de harpon	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Épées	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**REMARQUE:**

Les armes à feu autorisées à voyager doivent avoir tous les permis et autorisations correspondants du Ministère de la défense; ils doivent être déchargés et emballés dans un conteneur fermé rigide.

<b>OUTILS</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Pinces	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Tournevis	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Marteau	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Levier	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Cloueuse	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Pics et pelles	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Pinces et brucelles	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Perceuses électriques	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Scies	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Chalumeau	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Écrous pneumatiques et pneumatiques renforcés	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

<b>SUBSTANCES CHIMIQUES ET TOXIQUES</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Aérosols acides	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Batteries rechargeables	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Cylindre de gaz comprimé	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Chlore pour piscines et jacuzzi	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Spray au poivre	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Détergent et eau de Javel liquide	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Peinture en aérosol	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Pulvérisateurs pour éloigner ou paralyser les animaux	<b>NON</b>	<b>NON</b>

<b>ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Cigarettes électroniques et appareils de vapotage	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Caméras vidéo	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Portables	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Radios portables	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

Fer à repasser	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Téléphones portables	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
PDA (ASSISTANT DE DONNÉES PERSONNELLES)	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Robots jouets	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**REMARQUE:**

1. *La machine d'inspection des bagages enregistrés endommagera les films non développés laissés à l'intérieur de la caméra.*
2. *Pour éviter d'endommager les films non développés, il est recommandé de prendre le film dans votre bagage à main et de demander à l'inspecteur de vérifier manuellement le film.*
3. *Vérifiez auprès de votre compagnie aérienne ou de votre agence de voyage les restrictions sur l'utilisation de ces articles et d'autres articles pendant votre vol.*

**Cigarettes électroniques et dispositifs de vapotage**

1. *Ces appareils sont autorisés à voyager dans vos bagages à main. Les passagers voyageant avec cet appareil doivent les présenter au comptoir au moment de l'enregistrement de leur vol au cas où cet article serait conduit et contrôlé par la compagnie aérienne.*
2. *Dans le but de préserver la sécurité, la régularité et l'efficacité des vols, l'administration (directeur et / ou gestionnaire des aéroports), doit annoncer et publier sur des affiches des informations de sécurité et sur les écrans disponibles dans la zone de présentation des passagers et dans points d'inspection de transit et d'origine (sortie), des différents terminaux au service de l'aviation civile, les informations suivantes:*  

**" Les passagers qui s'apprêtent à monter à bord d'un avion doivent présenter et retirer de leur bagage à main: gadgets électroniques, par exemple: ordinateurs portables, magnétoscopes, appareils photo, téléphones portables, sèche-cheveux et / ou assistant personnel (PDA) ) être inspecté par le personnel de service au point de contrôle".**
3. *Les exploitants d'aéronefs opérant en République dominicaine doivent notifier leurs passagers ou passagers au moment de l'achat du billet d'avion, et par écrit, en affichant les informations suivantes au verso du billet d'avion:*

***"Il incombe au passager qui est le bénéficiaire de ce billet, lorsqu'il arrive à l'inspection des points de contrôle ou de transit, de retirer de son bagage à main tous les appareils électroniques tels que les ordinateurs portables, les magnétoscopes, les caméras, les téléphones portables et les sèche-linge. Assistant de données personnelles (PDA); être inspecté par le personnel de service au point de contrôle."***

<b>D'autres articles</b>	<b>Les bagages à main</b>	<b>Bagages enregistrés</b>
Menottes	<b>NON</b>	<b>OUI</b>
Substances en poudre (exemple: café moulu, farine, sucre, épices, lait en poudre, restes incinérés, cosmétiques, autres)	<b>NON</b>	<b>OUI</b>

**Remarques:**

- 1. Le superviseur du CESAC vérifie que la procédure d'inspection pour les substances en poudre est appliquée aux passagers sélectionnés, de façon aléatoire et continue. Tenant également compte du niveau de menaces et des profils suspects.*
- 2. Les matières en poudre peuvent voyager dans des bagages à main à condition que leur contenu soit contrôlé et n'excède pas la quantité de 12 onces / 350 ml., En appliquant les mesures d'inspection supplémentaires (Équipement de détection de traces explosives multimodes) (MMTD) ), ou l'unité de détection d'explosifs K-9*
- 3. Les contenants dont le contenu est supérieur à 12 onces / 350 ml. Ils doivent voyager en soute*
- 4. Les exploitants d'aéronefs qui fournissent des services en territoire dominicain doivent informer verbalement leurs passagers / utilisateurs lors de l'acquisition du billet d'avion et par écrit, en publiant au dos du billet d'avion, des informations concernant les substances en poudre.*

5. *Les articles médicaux de secours, ayant une valeur probante ou scientifique et les conteneurs de crématoires, seront exemptés d'inspection s'ils sont accompagnés de documents officiels et légaux.*
6. *Les équipages de conduite et les passagers décrits dans la procédure d'inspection pour les cas spéciaux figurant dans les documents de la DSAC seront exemptés de cette inspection.*
7. *Toute substance ressemblant à de la poudre dans des contenants présentant des signes d'altération, un poids disproportionné ou un contenu irrégulier ou incompatible avec le contenant ou l'emballage NE SERA PAS TRANSPORTÉE SUR L'AÉRONEF.*
8. *Les conteneurs qui contiennent des substances sous forme de poussière doivent être transportés dans des sacs de sécurité approuvés pour mauvaise manipulation (STEB).*